

Quelle formation pour l'expert-comptable de demain ?



Le modèle tunisien d'examen d'expertise comptable est largement inspiré du modèle français des années soixante-dix. En effet, le certificat de révision comptable tunisien fusionne deux certificats supérieurs de l'ancien système français à savoir l'ancien certificat supérieur des études juridiques et fiscales (droit des sociétés + droit pénal des affaires et fiscalité à l'écrit et diverses autres matières de droit à l'oral) et l'ancien certificat supérieur de révision comptable (comptabilité et gestion à l'écrit + droit des sociétés, comptabilité, audit et commissariat, expertise judiciaire comptable et culture générale des affaires à l'oral) en un seul certificat dit de révision comptable comportant trois modules à savoir : gestion dite intégrée, fiscalité approfondie et révision comptable.

Ce système d'examen d'expertise comptable est, comparativement aux autres pays, unique en ce qu'il ne consacre pas le droit des sociétés et le droit pénal des affaires par une épreuve écrite autonome. Or l'expert-comptable, particulièrement le commissaire aux comptes qu'il est, est continuellement confronté à des questions de droit des sociétés, de droit du travail, de droit économique et de droit pénal des affaires, etc...

La définition du contenu des modules tombée en désuétude, par la force de l'évolution rapide de l'environnement des affaires, a été largement influencée par l'environnement des années quatre-vingt. Et, s'il est heureux que le contenu de certaines matières a été de fait mis à jour, sans attendre que le texte juridique régissant la matière ne le soit, la question qui se pose est bien plus grave : Que faut-il enseigner, aujourd'hui ? que faut-il tester et comment le faire au certificat de révision comptable ? Bref, quelle stratégie éducative et quelle stratégie de diplomation pour une filière des plus prometteuses en termes de création d'emplois qualifiés, de création d'entreprises, de création de valeur et d'exportation ?

L'environnement des affaires a connu un changement radical. Le nouvel environnement est fortement marqué par les technologies de l'information et par la globalisation. Est-il, par conséquent, pertinent de maintenir un système d'examen qui ignore des compétences devenues clefs telles que la maîtrise des technologies de l'information ou encore la maîtrise des langues étrangères, etc... Le gap est tel qu'il est salutaire, par rapport aux besoins de valorisation du marché, pour un candidat qui vient de réussir son examen de révision comptable, de planifier les formations complémentaires indispensables à sa qualification professionnelle.

Or, bien que désuet, ce système de diplomation n'a pas empêché le pléthore de connaissances dispensées au point de généraliser ou quasiment l'approche de la gestion tactique des épreuves consistant à préparer l'examen par module bien qu'une telle gestion puisse s'avérer pénalisante, puisque le report de la note est limité dans le temps à une année. Ce système qui n'a permis l'admission que d'environ 1.500 personnes en 30 ans (1) prive la Tunisie de mettre en valeur le potentiel de ses jeunes étudiants en expertise comptable dont un grand nombre consentent beaucoup de sacrifices sans être sûr de leur chance de réussir. Lorsque je compare la performance de notre système éducatif en expertise comptable avec d'autres pays, je me dis, quel gâchis ! Je ne citerai qu'un seul exemple, celui d'un pays qui compte une population égale à la moitié de la notre, bien qu'il soit vrai que son PIB par tête est beaucoup plus élevé. Ce pays compte 11.000 experts-comptables quand nous n'en comptons que 650.

Abderraouf YAICH